



Mise au contentieux et frais abusifs

Par **margo51**, le **20/03/2008 à 12:47**

Bonjour,
lors d'une intervention une analyse de cyto-pathologie est demandée par la clinique. Le cabinet médical dit m'avoir envoyé deux courrier dont un pendant ma convalescence. Je n'ai reçu aucune des 2 facture supposées. Et ils ont mandaté un organisme contentieux qui m'ont écrit en courrier normal et que curieusement, j'ai bien reçu, cette fois.

Immédiatement j'ai contacté et le service contentieux et le cabinet médical pour comprendre et dès le lendemain, j'ai réglé directement le cabinet qui m'a dit avoir très souvent des soucis de même nature avec d'autres clients.... Le service contentieux m'a déjà écrit 3 fois en tout dont la dernière lettre reçue mardi 18.3.

J'ai contacté ce même jour l'association "consommateur plus" qui me dit que puisque j'ai réglé, la dette est éteinte et qu'ils essaient l'intimidation, et de ne pas répondre, car dans le dernier courrier ils tiennent compte du règlement (38.58 e) au labo, ils réclament encore 116.00 e de frais.

Perso, je pense que je dois répondre, mais comment ??

A priori, il y a bien des soucis de courrier chez moi puisqu'aujourd'hui même j'ai le même genre d'histoire qui se réitère avec l'hôpital. Je n'aurai rien sû si je n'avais pas appelé moi même ce matin.... et eux aussi disent avoir des soucis de courrier qui n'arrivent pas... Je vais écrire à la poste, mais ce sera en pure perte, je le sais d'avance !

Merci d'avance
Margo